

No 133 Assemblée communale ordinaire du 18 mai 2022

20h00 Halle polyvalente, Movelier

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Discuter et voter les comptes 2021 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
3. Discuter et approuver l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau fonctionnant en pot commun.
4. Décider l'octroi d'un prêt de Fr. 61'440.- au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers et sur les liquidités à disposition.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Movelier.
6. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés sous les points 3 et 5 sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura n°14 du 14 avril 2022. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tous-ménages. Elle est présidée par Denis Broquet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Le maire, Philippe Kunz, demande aux personnes présentes de se lever et de respecter une minute de silence pour M. Frédy Blank, ancien conseiller communal, décédé au début de l'année.

Denis Broquet souhaite la bienvenue à Marion Girardin, nouvelle caissière et à Paula Baboujian nouvelle conseillère communale. Il relève que M. Grégory Chapuis, garde forestier est là ce soir pour présenter et expliquer l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun. Il n'aura pas le droit de vote.

Deux scrutateurs sont désignés.

23 ayants droit sont présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.

Le procès-verbal est accepté tacitement. Le président remercie la secrétaire pour sa rédaction.

Tractandum 2

Discuter et voter les comptes 2021 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.

La parole est donnée à la caissière Marion Girardin qui lit la récapitulation des comptes de fonctionnement de la commune et de la bourgeoisie. Elle note que les comptes communaux font ressortir un bénéfice de Fr. 33'566.67. Les comptes bourgeois, eux, enregistrent un déficit de Fr. 4'262.73. Les dépassements de crédits sont expliqués

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen demande pourquoi il y a un si grand dépassement dans les dépenses forestières. Le solde du compte étant de Fr. 61'000.- alors que le budget prévoyait Fr. 32'000.-. Marion Girardin, caissière, répond que cette augmentation provient du fait que le garde forestier a été accidenté et a dû donner des travaux à faire ainsi qu'à l'obligation légale demandée par le Canton d'abattre le bois atteint du bostryche qui d'ailleurs n'est pas vendu à un bon prix. Gregory Chapuis rajoute qu'il y a eu des frais d'abattage de bois qui est encore en forêt et qui n'est pas vendu. Le citoyen trouve que les personnes qui ont signé les factures ont largement dépassé leurs compétences. La caissière relève que le déficit prévu était de Fr. 26'000.- et que le déficit final est de Fr. 23'000.-, donc Fr. 3'000.- de mieux que prévu. Elle rajoute qu'une année forestière commence le 1^{er} juillet et fini le 30 juin, donc le bois qui est en forêt va être vendu en 2022 alors qu'il a été abattu en 2021. En 2022, les comptes devraient être meilleurs. Le citoyen note que si ce n'est pas le cas, il faudra augmenter le prix du stère de bois.

Il n'y a plus de question.

La parole est donnée à un membre de la commission de la vérification des comptes, pour la lecture du rapport de vérification des comptes. Ceux-ci ont été reconnus exacts et la commission demande de les approuver. Elisabeth Braun, ancienne caissière communale et Marion Girardin, nouvelle caissière communale sont félicitées pour leur excellent travail.

Denis Broquet, président des assemblées, propose de voter les dépassements de crédits, les comptes communaux et bourgeois en une seule fois.

Après vote à main levée, les comptes 2021 ainsi que les dépassements de crédit de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise sont acceptés à l'unanimité.

Tractandum 3

Discuter et approuver l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau fonctionnant en pot commun.

L'entrée en matière est acceptée.

Le garde forestier fait une présentation du projet et explique les avantages et les inconvénients du pot commun. Il note qu'il y aura une gestion opérationnelle et plus claire et une comptabilité généralisée, donc une économie de temps au niveau administratif et une organisation du travail plus efficace. A noter aussi qu'il n'y aura pas de perte décisionnelle pour les membres.

Il n'y a pas de question.

Après vote à main levée, l'Assemblée approuve par 21 voix, sans opposition, l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau fonctionnant en pot commun.

Tractandum 4

Décider l'octroi d'un prêt de Fr. 61'440.- au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers et sur les liquidités à disposition.

Denis Broquet note qu'il a oublié de dire que 2 personnes n'avaient pas le droit de vote car ils font partie des membres du Triage forestier. A noter que ces personnes n'ont pas voté au point précédent.

Denis Broquet demande si l'Assemblée aimerait que ces deux personnes sortent lors du prochain vote (il est trop tard pour le précédent).

Après vote à main levée, deux personnes demandent la sortie de ces deux membres du Triage forestier et 19 sont contre. Les deux personnes pourront donc rester dans la salle mais ne seront pas autorisées à voter.

L'entrée en matière est acceptée.

La caissière et le Maire relèvent qu'il faudrait prendre ce montant sur les liquidités de la Bourgeoisie car le fonds forestier n'est pas très élevé.

Il n'y a pas de question.

Après vote à main levée, l'Assemblée décide l'octroi d'un prêt de Fr. 61'440.- au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun et autorise le conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers et sur les liquidités à disposition par 19 voix, sans avis contraire.

Tractandum 5

Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Movelier.

Le Maire note que le nouveau règlement doit obligatoirement être révisé selon les autorités cantonales. Il rajoute que les art. 29 et 32 sont modifiés, il s'agit des délais des dépôts des listes. A l'art. 59, l'amende passe de Fr. 1'000.- à Fr. 5'000.-.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen aimerait entendre quelles sont exactement ces modifications. Nicole Monnin Musca, conseillère communale répond que selon l'art. 29 les listes des candidats doivent être remises au conseil communal le lundi de la 8^{ème} semaine (avant c'était la 6^{ème} semaine) qui précède l'élection jusqu'à 12 h (avant c'était jusqu'à 18h) et à l'art. 32 : les candidats peuvent décliner leur candidature jusqu'au vendredi de la 8^{ème} semaine (avant 6^{ème}) et la correction a lieu jusqu'au lundi de la septième semaine (au lieu de la 3^{ème}). A l'art. 50, on passe d'une amende pour infraction au règlement de Fr. 1'000.- à Fr. 5'000.-, montant imposé par le Canton.

Le citoyen est satisfait.

Il n'y a pas d'autres questions.

Après vote à main levée, l'Assemblée approuve le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Movelier à l'unanimité

Tractandum 6

Divers et imprévus.

Philippe Kunz, maire, demande à Paula Baboujian, nouvelle conseillère communale, qui reprendra le dicastère de Frédy Blank de se présenter.

Philippe Kunz note que les citoyennes et citoyens sont mis à rude épreuve depuis 2 ans et demi : une pandémie où nous voyons le bout du tunnel dont toutes les restrictions sont levées et de surcroît une guerre en Europe, en Ukraine. Il relève que tous ces événements créent chez certaines personnes le déni où, les employés communaux, même parfois les autorités sont prises comme bouc émissaire. Il

remercie au nom des autorités communales les employés communaux pour leur excellent travail et les membres du conseil communal et des commissions pour leur temps libre mis à disposition de la commune. Il note encore que lors d'une prochaine assemblée il y aura à l'ordre du jour la votation d'un crédit pour l'informatisation et la mise à jour du PGEE. Un crédit sera voté pour la réfection des canalisations des Prés. Des travaux urgents sont d'ailleurs en cours pour réparer l'affaissement d'une conduite d'eau usée. Le rapport d'opportunité du PAL est en phase terminale. Celui-ci sera soumis au Service de l'aménagement du territoire et ensuite le travail à proprement dit sera entrepris. Pour la zone 30km/h la Commune attend les nouvelles directives simplifiées émises par le Canton et la Confédération. Concernant le CAD, un bureau d'architecture a été mandaté pour donner des chiffres et confirmer la faisabilité.

Un citoyen note qu'il y a un pamphlet non signé qui a circulé au village avant la votation concernant l'eau potable. Il relève que cette diatribe lançait des accusations graves comme « on nous coupera l'eau à certains endroits » et cette missive laissait planer un doute et le doute s'est installé car 1/3 des votants ont voté non. Il demande s'il est vrai qu'avec ce nouveau projet, l'alimentation des fontaines serait coupée pour les fontaines sur la montagne et si nous ne pourrions plus pomper l'eau de la source de Bavelier. Nicole Monnin Musca note que l'eau ne sera pas coupée sur la montagne et l'eau pourra continuer d'être pompée à la station de Bavelier. Elle note qu'elle a eu beaucoup de questions et elle a répondu avant la votation dans ce sens, donc elle a pu clarifier la situation et les gens ont pu voter en connaissance de cause. Elle relève qu'il n'a jamais été question de couper l'eau sur la Montagne ni à Bavelier. Elle fait remarquer qu'il y a certainement eu un manque de compréhension lors de la séance d'information mais que toutes les communes du Haut-Plateau ont dit oui et elles étaient au clair.

Une personne note qu'elle est choquée par les chiffres de nitrate de la source de la Bürgisberg, Elle relève qu'il y avait un long tas de fumier de 150 mètres à la ferme de la Bürgisberg qui était à peine à 50 mètres de notre source. Elle note aussi que les fermes environnantes, les Mermets et les Houlets ont augmenté le nombre de leurs animaux. Elle a entendu que depuis le 1^{er} janvier de cette année, il n'est plus autorisé de puriner avec un réservoir mais qu'il faut un pendillard. Elle fait aussi remarquer que les tas de fumiers devraient être bétonnés ou couverts. Vu l'épandage qui se fait, elle s'inquiète du futur de la source de Bavelier.

Philippe Kunz répond que concernant la loi sur l'obligation de puriner avec un pendillard, il y a eu un report de la mise en vigueur en 2024. De plus si un terrain est pentu, il n'y a pas d'obligation d'utiliser un pendillard. Concernant les tas de fumiers dans les champs, Philippe Kunz note que Movelier à plusieurs zones de protection et que le Canton fait respecter des règles. En zone 1, autour de la source, tout dépôt est interdit ; en zone 2, il ne doit pas y avoir de tas de fumier et pas de déchets verts et en zone 3, l'épandage de fumier est autorisé ; hors zone on peut faire un tas de fumier. Il relève que, pour supprimer les nitrates, il faudra beaucoup de temps, plusieurs dizaines d'années. Il fait encore remarquer que concernant la ferme de la Bürgisberg, elle a été contrôlée par le SCAV qui a fait un rapport favorable. Un crédit a aussi été voté et le bureau CSD devrait nous fournir un rapport sur cette zone de protection. Une citoyenne précise que quand c'est hors zone, les fumiers doivent être déposés au maximum 6 semaines au même endroit et doivent impérativement être bouchés.

Un citoyen relève qu'il avait demandé qu'à la sortie de Movelier contre Pleigne la signalisation soit mieux visible. Ce qui a été fait et il est satisfait. Il note encore qu'il avait aussi demandé de mettre un signal attention au virage à la STEP car il est dangereux.

Une personne demande si le conseil communal a des informations concernant le terrain à bâtir à la route du Cârre car il n'y a plus de pancarte « terrain à vendre ». Cécile Beaudegnies-Nivarlet, conseillère communale note qu'elle n'a pas d'information.

Une citoyenne fait remarquer qu'à la dernière Assemblée, il avait été demandé que le Chemin de la Peute-Rive soit refait. Paula Baboujian relève qu'elle vient d'arriver et qu'elle a repris ce dicastère mais qu'elle n'a pas encore eu le temps de s'occuper de tous les dossiers. En ce qui concerne la partie communale du chemin, il y a une commission des chemins dont elle doit s'approcher pour voir avec elle

quels sont les chemins urgents à refaire, en espérant que ça se fasse d'ici cet été. L'autre partie du chemin est un chemin qui est en propriété privée et dont tous les propriétaires doivent donner leur accord pour le réparer. Elle va voir avec la commission afin de savoir quels sont les chemins urgents.

Un citoyen a vu qu'il y aura une séance pour les parents des élèves concernant le nouveau cercle scolaire en 2023. Il pense qu'il faudrait faire cette séance d'information généralisée à l'ensemble des citoyens et pas seulement avec les parents. Paula Baboujian note qu'elle préside la commission pour le regroupement des écoles pour les 5 villages. Elle va tenir compte de ce qu'il vient de dire. La commission voulait absolument faire la séance avant les vacances pour informer les parents pour la prochaine rentrée mais elle sera reportée à la rentrée scolaire. Paula Baboujian relève encore que ce sont de gros dossiers et que chaque fois il faut l'accord des 5 communes. Elle devra en discuter pour voir si la commission est d'accord de faire une séance avec toute la population.

Une personne note qu'il y a une année en arrière, une question avait été posée concernant la maison d'une personne qui est décédée et du partage du montant de la vente de sa maison qui devait être de 50% pour le Canton et 50% pour la Commune. Elle demande si ce montant a été versé et quand. Philippe Kunz, maire, note que le montant a été versé en 2021 et la répartition a été faite correctement.

Un citoyen demande ce qu'il va se passer concernant les arbres plantés pour le 40^{ème} anniversaire du Canton qui sont devenus secs. Nicole Monnin Musca, conseillère communale, note qu'ils vont être replantés au printemps prochain, un état de la situation sera fait cet automne.

La parole n'est plus demandée.

Le président remercie les personnes présentes et souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

L'Assemblée est levée à 21h.15

Au nom de l'Assemblée communale :

Le président :

La secrétaire :